



FICHES TECHNIQUES ATELIER 2

LA BIOMASSE - Bois énergie

L'utilisation du Bois Energie doit être :

effectivement adaptée aux besoins des territoires :

Il ne doit pas être demandé à la nature plus qu'elle ne peut produire. L'énergie issue de la biomasse n'est donc renouvelable et durable qu'aux **trois conditions** suivantes :

- pas de surexploitation :
 - à éviter s'il n'existe pas de réserves suffisantes de bois au plan local.
 A fortiori dans un contexte de changement climatique où la repousse pourrait s'avérer plus lente.
 - o privilégier les bois de rebut

Compte tenu de la capacité régionale effective de prélèvement de la ressource en bois (10 millions de m3 par an, selon les spécialistes) et même en tenant compte des autoconsommations de bois, TNE propose de **limiter la production annuelle dans une fourchette 8-10 TWh**, au lieu des 13 TWh projetés par la Région.

- pas de mise en péril de la fertilité des milieux qui la produisent.
- pas d'impact sur la biodiversité.
- assortie de choix technologiques acceptables par les riverains.

En synthèse:

caractéristiques de cette énergie		conditions éventuelles/ précisions
impact carbone		
renouvelable		dans la limite du potentiel de bois local
respectueuse de l'environnement		améliorer les procédés> R&D
respectueuse du cadre de vie		idem
compatibilité avec le tourisme		
compatibilité avec le pilotage du réseau		100% compatible
niveau d'investissement		coût significatif (1 m€/ MW)

Le Collectif régional «Toutes Nos Energies - Occitanie Environnement » rassemble 160 associations et collectifs, œuvrant dans 10 départements d'Occitanie pour la protection de l'environnement, du patrimoine et de la qualité de vie des habitants et pour une politique énergétique respectueuse de la vie des territoires.